



# Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29  
CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Refraîchissant

#### 1.3. Fournisseur

Iron Out dba Summit Brands  
6714 Pointe Inverness Way, Suite 200  
Fort Wayne, IN 46804-7935  
US

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA/US)

Liquides inflammables, Catégorie 3  
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1  
Non classé

Liquide et vapeurs inflammables  
Provoque une irritation cutanée  
Peut provoquer une allergie cutanée

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA/US

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

Liquide et vapeurs inflammables  
Provoque une irritation cutanée  
Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence (GHS CA) :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant.  
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.  
Évitez de respirer brouillards, vapeurs.  
Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des

# Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

yeux et du visage.  
En cas d'incendie: Utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais  
Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
D-Limonène	n° CAS: 5989-27-5	65 - 85
1,2,3-Propanetriol	n° CAS: 56-81-5	7 - 10
Paraffine (cire de)	n° CAS: 8002-74-2	5 - 10

Remarques : Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.  
CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié d'avril 2018.  
GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenez de l'aide médicale.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

# Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Toute inhalation prolongée peut être nocive.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.  
Symptômes/effets après ingestion : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : En fonction des matières environnantes.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.  
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.  
Procédés de nettoyage : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Réduire à un minimum la production de poussières.

# Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

Autres informations : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Évitez de respirer dust/fume/gas/mist/vapours/spray. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

D-Limonène (5989-27-5)	
USA - AIHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
WEEL TWA	30 ppm
1,2,3-Propanetriol (56-81-5)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
LEMT TWA	10 mg/m <sup>3</sup> Total 3 mg/m <sup>3</sup> Respirable

# Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

<b>1,2,3-Propanetriol (56-81-5)</b>	
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Notations et remarques	URT irr
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	20 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	20 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT LMPT	10 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	10 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	20 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
<b>Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	30 mppcf (mist) 10 mg/m <sup>3</sup> (mist)
<b>USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
OSHA PEL TWA	15 mg/m <sup>3</sup> (Total dust) 5 mg/m <sup>3</sup> (Respirable fraction)
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
<b>Paraffine (cire de) (8002-74-2)</b>	
<b>Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	2 mg/m <sup>3</sup> (fume)
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
<b>Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
VEMP	2 mg/m <sup>3</sup> (fume)
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	2 mg/m <sup>3</sup> (fume)
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	2 mg/m <sup>3</sup> (fume)

# Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

<b>Paraffine (cire de) (8002-74-2)</b>	
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; nausea
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	2 mg/m <sup>3</sup> (fume)
Notations et remarques	URT irr; nausea
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	2 mg/m <sup>3</sup> (fume)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; nausea
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	2 mg/m <sup>3</sup> (fume)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; nausea
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	2 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	4 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	2 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	4 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT LMPT	2 mg/m <sup>3</sup> (fume)
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	2 mg/m <sup>3</sup> (fume)
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr; nausea
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	2 mg/m <sup>3</sup>
LEMT STEL	4 mg/m <sup>3</sup>
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
<b>Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
LEMT TWA	2 mg/m <sup>3</sup> (fume)
LEMT STEL	6 mg/m <sup>3</sup> (fume)
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
ACGIH OEL TWA	2 mg/m <sup>3</sup> (fume)

# Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

<b>Paraffine (cire de) (8002-74-2)</b>	
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT irr; nausea
Référence réglementaire	ACGIH 2024
<b>USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
NIOSH REL TWA	2 mg/m <sup>3</sup> (fume)

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

<b>Protection des mains:</b>
Gants de protection obligatoires. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
<b>Protection oculaire:</b>
Lunettes de protection obligatoire
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Perle solide contenant un liquide à l'intérieur.
Couleur	: légèrement trouble Vert
Odeur	: Citrus Orange
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 129,2 °F (54.0 °C) ASTM D3828 (liquide à l'intérieur)
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible

# Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	:

D-Limonène (5989-27-5)	
DL50 orale rat	4400 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg (Source: CHEMVIEW)
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 20 mg/l/4h
ATE CA (oral)	4400 mg/kg de poids corporel

1,2,3-Propanetriol (56-81-5)	
DL50 orale rat	12600 mg/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 cutanée lapin	> 10 g/kg (Source: NLM_CIP)
DL50 voie cutanée	56750 mg/kg (4 day(s), Guinea pig, Male / female, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat	> 2,75 mg/l/4h
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	5,85 mg/l/4h
ATE CA (oral)	12600 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	56750 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	5,85 mg/l/4h

# Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

<b>Paraffine (cire de) (8002-74-2)</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
DL50 cutanée lapin	> 3600 mg/kg (Source: NLM_CIP)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

<b>D-Limonène (5989-27-5)</b>	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Voies d'exposition possibles	: Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.
Symptômes/effets après inhalation	: Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau. Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, un œdème, un assèchement, un dégraissage et des gerçures de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général	: Voir ci-dessous pour les détails spécifiques.
Dangerosité pour l'environnement aquatique inconnue (GHS CA)	: contient 0,02 % de composants ayant un facteur inconnu de dangerosité pour l'environnement aquatique
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé.

<b>D-Limonène (5989-27-5)</b>	
CL50 - Poissons [1]	0,619 – 0,796 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through] Source: EPA)
CL50 - Poissons [2]	35 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	0,307 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	0,51 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	0,32 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

# Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

D-Limonène (5989-27-5)	
CE50 72h - Algues [2]	0,214 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

1,2,3-Propanetriol (56-81-5)	
CL50 - Poissons [1]	51 – 57 ml/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [1]	> 10000 mg/l (24 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

1,2,3-Propanetriol (56-81-5)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

D-Limonène (5989-27-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 (at 37 °C (at pH 7.2))

1,2,3-Propanetriol (56-81-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
FBC - Poissons [1]	(no bioaccumulation)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,75 (at 25 °C (at pH 7.4))

### 12.4. Mobilité dans le sol

1,2,3-Propanetriol (56-81-5)	
Tension de surface	63 mN/m (20 °C, 1000 g/l)
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.  
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.  
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

# Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Information générale: Ce produit est une perle de gel qui contient un liquide inflammable à l'intérieur; DOT - 49 CFR 173.150 (f) - Exemption liquide combustible

TDG	DOT
<b>14.1. Numéro ONU</b>	
UN1993	UN1993
<b>14.2. Désignation officielle pour le transport</b>	
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (D-Limonène)	Flammable liquids, n.o.s. (D-Limonène)
<b>Description document de transport</b>	
UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (D-Limonène), 3, III	UN1993 Flammable liquids, n.o.s. (D-Limonène), 3, III
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
3 (LTD QTY)	3 (LTD QTY)
	
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**TDG**  
UN-No. (TDG) : UN1993  
Quantités exemptées (TDG) : E1  
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 128

**DOT**  
N° ONU (DOT) : UN1993

# Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: B1 - If the material has a flash point at or above 38 C (100 F) and below 93 C (200 F), then the bulk packaging requirements of 173.241 of this subchapter are applicable. If the material has a flash point of less than 38 C (100 F), then the bulk packaging requirements of 173.242 of this subchapter are applicable. B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks. IB3 - GRV autorisés : Métal (31A, 31B et 31N) ; Plastiques rigides (31H1 et 31H2) ; Composite (31HZ1 et 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 et 31HH2). Prescription supplémentaire : Seuls les liquides dont la pression de vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50 C (1,1 bar à 122 F), ou 130 kPa à 55 C (1,3 bar à 131 F) sont autorisés, à l'exception du no ONU 2672 (voir aussi la disposition spéciale IP8 dans le tableau 2 pour le no ONU 2672). T4 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP29 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150.0 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 1.5 bar or less based on the MAWP of the hazardous materials, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 60 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 220 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL.

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 08-30-2024

# Plink Garbage Disposal Freshener & Cleaner - Simply Fresh

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-08-30 Date de révision: 2024-08-30 Version: 04.0

---

Date de révision : 08-30-2024

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document. Révision du livre rouge #7, 5/1/18.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. ([www.delltech.com](http://www.delltech.com)) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.